

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-LE-BOUVERET
JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 - 19 heures**

Le treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VILLY-le-BOUVERET, dûment convoqué le six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Maire.

Présents : Jean-Marc BOUCHET, Jean-Marie TERRASSON, Bernadette CRUZ, Patrick BAU, Marie-Paule GAILLARD, Cédric GAVARD, Benoit FALCONNET, Marco VAN INTHOUDT, Thomas AILLOUD, Aurélie CHRISTIN-BENOIT, Marie-Jo BRO

Excusés : Mandy BERTHET, Guillaume CHICOTOT, Anne-Sophie NOLLEAU, Aurégane TISSOT

Procuration : Guillaume CHICOTOT à Jean-Marc BOUCHET, Anne-Sophie NOLLEAU à Aurélie CHRISTIN-BENOIT

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal, celui-ci est approuvé.

Madame Bernadette CRUZ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

➤ **Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,
Considérant les demandes de mises à disposition de salles municipales en vue d'y tenir des réunions politiques,
Considérant la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales en périodes préélectorale et électorale pour les élections municipales 2026 et les élections législatives, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **Article 1^{er}** : Pendant la durée de la période préélectorale et électorale qui couvre l'année précédant le premier jour du mois d'une élection, tout candidat ou liste déclarés ou ayant déclaré un mandataire financier au titre des dispositions du code électoral pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale soit la salle des sociétés soit la salle du Cercle Rural.
- ✓ **Article 2** : Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.
- ✓ **Article 3** : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à modifier en conséquence les règlements intérieurs desdites salles communales et à passer les avenants correspondants aux conventions de mise à disposition de ces équipements conclues avec les associations utilisatrices.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Inscription des crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026**

Monsieur le Maire expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et

mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir, dès le 1er janvier 2026, des crédits d'investissement sur le budget principal, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025.

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2025 s'élèvent à 837 971.88 €.

Qu'ainsi le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 209 492.97 € avant l'adoption du Budget pour 2026.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- | | | |
|---|--|----------------|
| - | Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles | : 5 000 € |
| - | Chapitre 204 : Subventions d'équipements versées | : 70 000 € |
| - | Chapitre 21 : Immobilisations corporelles | : 134 492.97 € |

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée

=> adoptée à l'unanimité

➤ Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune peut solliciter de l'Etat une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2026 portant sur l'étude et la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur dont le financement est le suivant :

Financement du projet					
1) Financements publics :					
	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne		€€	%
- Fonds vert	Novembre 2025			16 676 €	40 %
- DETR	Novembre 2025			16 676 €	40 %
- DSIL		€€	%
- Autres subventions État		€€	%
- Conseil régional		€€	%
- Conseil départemental		€€	%
- EPCI (Fonds de concours)		€€	%
	FNADT, DRAC	€€	%

- Autres financements publics (à préciser)	Ademe, ANS, agence de l'eau€€	%
Sous total financements publics 1		33 352 €	80 %	
2) Apport de la collectivité :				
- Fonds propres		8 338 €		
- Emprunt(s)	€	20 %	
Sous total autofinancement 2		8 338 €	20 %	
3) Financements privés :				
- Caisse allocations familiales (CAF)	€		
- Autres (Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc. à préciser)	€		%
Sous total financements privés 3	€	%	
4) Recettes nettes (après déduction des coûts de fonctionnement) :				
- Recettes nettes du projet déduites des dépenses éligibles (recettes à calculer sur la durée d'amortissement de l'immobilisation)	€		
Sous total recettes 4	€	%	
TOTAL éligible pour le calcul de la subvention :		41 690€	100 %	
1+2+3-4				

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2026,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> adoptée à l'unanimité

➤ **Demande de subvention au titre des Fonds vert**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la commune peut solliciter de l'Etat une dotation au titre des fonds vert.

Monsieur le Maire propose de constituer un dossier de demande de subvention au titre des fonds vert portant sur l'étude et la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur dont le financement est le suivant :

Financement du projet

1) Financements publics :

	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Date d'obtention ou de notification décision subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%)
- Union Européenne		€€	%
- Fonds vert	Novembre 2025			16 676 €	40 %
- DETR	Novembre 2025			16 676 €	40 %
- DSIL		€€	%
- Autres subventions État		€€	%
- Conseil régional		€€	%
- Conseil départemental		€€	%
- EPCI (<i>Fonds de concours</i>)		€€	%
- Autres financements publics (à préciser)	FNADT, DRAC	€€	%
	Ademe, ANS, agence de l'eau€	...€	%
Sous total financements publics 1				33 352 €	80 %

2) Apport de la collectivité :

- Fonds propres	8 338 €	20 %
- Emprunt(s)	...€	
Sous total autofinancement 2		8 338 €

3) Financements privés :

- Caisse allocations familiales (CAF)€	%
- Autres (<i>Mécénat, dons, certificats économie d'énergie, etc. à préciser</i>)	...€	
Sous total financements privés 3	€

4) Recettes nettes (après déduction des coûts de fonctionnement) :

- Recettes nettes du projet déduites des dépenses éligibles <i>(recettes à calculer sur la durée d'amortissement de l'immobilisation)</i>€	
Sous total recettes 4	€
TOTAL éligible pour le calcul de la subvention :		41 690€
1+2+3-4		100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre des fonds vert,
- ✓ **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,

✓ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour conduire les démarches nécessaires.

=> adoptée à l'unanimité

URBANISME

- Dossiers d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme enregistrés et en cours.

- SCOT du bassin annécien

Monsieur le Maire a rencontré le SCOT du bassin annécien lors d'une journée consacrée à la transition écologique à Archamps. La plaquette concernant l'avenir du bassin et notamment la question de l'enveloppe urbaine est diffusée. Elle sera envoyée à l'ensemble des élus. Par ailleurs, elle sera également diffusée sur le site internet, par newsletter et sur les réseaux.

POSTULATS

- Conseil d'école

Monsieur le Maire a assisté au conseil d'école afin de représenter la Communauté de Communes. Il a présenté le rapport sur la qualité de l'air dans les classes et une mise en place d'un programme de ventilation mécanique. Les enfants ont également reçu des tablettes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les 3 classes de l'école de Villy le Bouveret partiront en classe découverte en février prochain à Lyon. A ce titre, une subvention sera versée l'an prochain par la commune.

Monsieur le Maire fait lecture du programme et ce dernier sera envoyé à l'ensemble des conseillers.

De plus, le banc de l'amitié a de nouveau été évoqué. Les services de la Communauté de Communes seront relancés à ce sujet.

Par ailleurs, le marché de Noël de l'APEMV aura lieu dans les 2 salles des fêtes ainsi que sur le jeu de quilles.

- Elections législatives partielles

Madame Petex, députée et conseillère départementale, a annoncé sa démission de l'Assemblée Nationale ainsi que du Conseil Départemental. Des élections législatives partielles auront lieu avant le 6 février 2026.

Nous sommes dans l'attente des dates définitives pour ces élections.

RAPPORT DES ACTIONS

- Signalétique

La pose de la signalétique aura lieu pendant la semaine 48 et 49.

- La Poste

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la Poste et notamment Nathalie HAMILCARO, interlocutrice référente pour notre territoire le 28 octobre dernier. Plusieurs présentations nous ont été faites. Monsieur le Maire a également fait remonter quelques dysfonctionnements.

- Fibre optique

La fibre sera installée à la mairie le 2 décembre prochain. A ce titre, Graines de Favis a été contacté par Orange pour également l'installer. Au vu du forcing fait et de la fin d'année, le rendez-vous, pour le 50 chemin de l'École, de préparation été annulé et sera reporté à une date ultérieure.

- Plateau des Bornes

Une réunion des Maires a eu lieu concernant le plateau des Bornes. Le projet « Fauna Flora » a été présenté. Il s'agit d'un projet avec les écoles et animé par Asters concernant la recherche de la biodiversité et notamment de 30 espèces végétales ou animales. Le coût est de 2250 € par classe. Ce dernier sera envoyé à la directrice de l'école afin de savoir s'ils seraient intéressés par ce projet.

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie s'est déroulée cette année à Menthonnex en présence du Conseil Municipal de Menthonnex, Villy le Bouveret, du Conseil Municipal Jeunes de Villy le Bouveret. Les jeunes élus sont très contents d'avoir pu participer à la cérémonie.

Il est noté qu'il faudra prévoir le changement de la sono.

- LAPE

Le LAPE a été mis à disposition de 2 assistantes maternelles de Villy le Bouveret et de Menthonnex. Une convention d'utilisation a été rédigée afin de formaliser l'occupation et une participation mensuelle au chauffage y sera mentionné.

- Subventions

Monsieur le Maire fait part des notifications de subventions reçus suite à nos demandes de subventions dans le cadre du CDAS et du plan Ruralité du Département en soulignant l'aide apportée par le Département et le soutien de nos conseillers départementaux et en particulier Monsieur David Ratsimba.

- Salles communales

La chaudière à gaz de la salle des Sociétés a été remplacée depuis le 12 novembre dernier. Avant la réparation, un système de chauffage soufflant a été loué afin de chauffer la salle.

DIVERS

- Conseil Municipal des Jeunes

Des élus du Conseil Municipal Jeunes participeront au congrès départemental des CME/CMJ le 15 novembre prochain. Ils participeront également au prochain conseil municipal.

- Graines de Favis

Monsieur Thomas Ailloud et Monsieur Patrick Bau font part de leur satisfaction de la mise en place du prélèvement pour la cantine, périscolaire et extrascolaire. Cette action permet d'éviter le déficit de trésorerie inhérent aux nombreux retards de paiements.

INFORMATIONS

Le Maire expose diverses informations :

- Agenda à venir :

- 14 novembre : sorties des retraités
- 18 novembre : projection film : Green boys organisé par la bibliothèque - salle du Cercle
- 22 novembre à 17h00 : trail
- 5 décembre : illumination sapin Graines de Favis
- 6 décembre : marché de Noël - APEMV
- 8 décembre : réunion cm + CCAS – distribution colis de noël + invitation bibliothèque + Conseil Municipal Jeunes.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BRO Marie-Jo demande s'il serait possible d'installer un abri bus chez Viollet en direction de Villy le Bouveret. Une demande sera faire auprès de la Communauté de Communes. A ce jour, il serait utilisé par 2 enfants.
- Monsieur le Maire fait part également de remarques de parents de collégiens qui sont mécontents du changement d'heure du passage du car le car arrive très tôt à Cruseilles et les jeunes attendent devant le collège un certain temps avant l'ouverture.

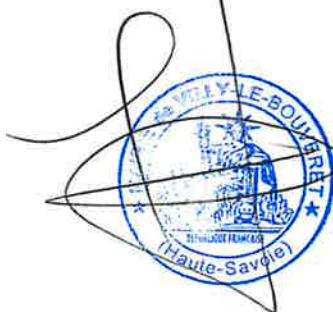
Monsieur le Maire lève la séance à 20h50

A Villy-le-Bouveret, le 8 décembre 2025

La secrétaire de séance
Bernadette CRUZ



Le Maire,
Jean-Marc BOUCHET



Affiché le : 9/12/2025
Mis en ligne le : 9/12/2025